

Le groupe spécial de sismologues ouvre également des perspectives prometteuses. Depuis sa création, en 1976, il travaille à l'élaboration d'un système d'échange international des données sismiques appelé à devenir un mécanisme international de vérification qui sera incorporé aux dispositions d'un éventuel traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. À l'occasion de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, l'an dernier, le premier ministre Trudeau a demandé que ce système entre en vigueur le plus tôt possible, avant même la signature du traité. Le Canada a engagé les ressources nécessaires pour pouvoir participer de plain-pied à l'échange. Nous sommes convaincus que l'application rapide du système favorisera la progression vers l'objectif d'une interdiction totale des essais.

Cette approche par étapes pourra garantir la mise en place des éléments clés d'un traité avant même l'adhésion politique officielle à un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Elle peut donner l'élan voulu à la conclusion d'un traité et venir compléter les négociations nécessaires entre les États dotés d'armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour porter à l'attention des membres du Comité une question tout aussi prioritaire pour le Canada en 1983, soit la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires grâce à l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui met l'accent sur le transfert non discriminatoire de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il prévoit également l'amorce d'une désescalade nucléaire de la part des États dotés de l'arme nucléaire et la prise effective de mesures dans la voie du désarmement. D'autres États encore ont adhéré au Traité. Cependant, cette renonciation volontaire ne s'est pas accompagnée d'initiatives parallèles de la part des États dotés d'armes nucléaires de manière à mettre un terme à l'accroissement de leur arsenal nucléaire. Seuls des gestes tangibles posés par les superpuissances attesteront la sincérité de leur engagement envers la non-prolifération. Les pays dotés de la technologie nucléaire et ceux qui ne le sont pas doivent chercher à persuader les États dotés d'armes nucléaires de respecter les mesures auxquelles ils ont souscrit en signant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Canada est disposé à rechercher un consensus international sur l'élaboration de principes qui mèneraient à une approche plus universelle et efficace de la non-prolifération. Ces principes devraient comporter la renonciation formelle aux dispositifs explosifs nucléaires et un accord qui assujettisse à des garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. Il s'agit là d'éléments essentiels à la création d'un régime de non-prolifération stable et permanent. Dans ces conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourront alors être intégrés dans un ordre international véritablement équitable et responsable.

Je crois que le moment est venu d'amorcer un véritable mouvement vers la réalisation de ces objectifs.